



Services d'accompagnement

..... En résumé

Service d'accompagnement à la vie sociale (SAVS) ou un service d'accompagnement médicosocial pour adultes handicapés (SAMSAH)

Les SAMSAH et les SAVS sont des services médico-sociaux issus de la loi du 11 février 2005 s'adressant à des adultes en situation de handicap, ils contribuent à la réalisation de leur projet de vie par un accompagnement adapté favorisant ainsi leur insertion en milieu ordinaire.

Bien que différents, ces services s'inscrivent dans la politique de libre choix de vie des personnes en situation de handicap et répondent à leur volonté de vivre à domicile. Ils sont soumis à la procédure d'autorisation et d'évaluation qui s'applique à l'ensemble des établissements et services médico-sociaux.

- [Les SAVS et SAMSAH en Mayenne \(PDF - 732.36 Ko\)](#)
- [Fiche CNSA : Être accompagné par un service pour les personnes handicapées \(PDF - 983.12 Ko\)](#)

[Déposer une demande de droits à compensation](#)